

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

Deuxième Commission  
34e séance  
tenue le  
mardi 12 novembre 1996  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)
  - ii) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (suite)
- d) POPULATION ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- g) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/51/SR.34  
16 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

Projet de résolution concernant les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/C.2/51/L.23)

1. Mme DENGÓ (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'objectif fondamental du projet de résolution A/C.2/51/L.23 est de stimuler l'échange d'informations et de données d'expériences, et d'identifier des mécanismes susceptibles d'améliorer les relations entre les principaux agents de développement. À cet égard, les tables rondes informelles sont un moyen efficace de promouvoir le débat et la communication pour le développement au niveau communautaire, et permettent de discuter des techniques, méthodes et technologies de la communication permettant une participation plus active du public. Le projet de résolution se veut pragmatique et souligne l'importance qu'il y a à diffuser l'information sur les programmes et les initiatives de l'Organisation des Nations Unies en général, et à amener les décideurs à faire de la communication pour le développement une composante de tous les projets de développement. Il est aussi recommandé que la prochaine table ronde informelle se tienne dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'accent étant mis sur l'importance de la coopération internationale en la matière ainsi que la nécessité de la coopération financière et du transfert de technologie. Vu l'importance de ces questions, le Groupe des 77 et la Chine espèrent que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui voulu.

b) AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

ii) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (suite)

Projet de résolution relatif à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/C.2/51/L.21)

2. Mme CHAVEZ (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de la Colombie au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés, rappelle la résolution 50/122 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser pendant deux jours, à sa cinquante et unième session, un dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques. Étant donné qu'il n'a pas été possible d'organiser ce dialogue, le présent projet de résolution appuie la recommandation du Secrétaire général de le reporter à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, en laissant au Président de l'Assemblée le soin d'en arrêter la date, les modalités et le thème principal dans le cadre de consultations avec les États Membres d'ici à février 1997 au plus tard. Ce projet de résolution témoigne de la détermination de la communauté internationale de souligner que, en ces temps d'interdépendance accrue, la promotion du développement passe par un dialogue constructif fondé sur des

/...

intérêts et des avantages mutuels, la responsabilité partagée et une interdépendance véritable. L'esprit de partenariat tant évoqué dans les différentes instances intergouvernementales au cours des dernières années sera consolidé par l'organisation de ce dialogue dans le cadre de l'Assemblée générale.

d) POPULATION ET DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution relatif à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/C.2/51/L.19)

3. Mme DENGÓ (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de la Colombie au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés, souligne l'importance de la Conférence internationale sur la population et le développement et le rapport intrinsèque qui existe entre l'évolution démographique et les tendances du développement. Le projet de résolution A/C.2/51/L.19 réitère l'importance de la mise en oeuvre du programme d'action adopté par cette Conférence, programme qui doit servir de cadre pour la mise en oeuvre de stratégies ayant trait aux autres conférences internationales organisées depuis 1990. Si les objectifs du Programme d'action sont ambitieux, les décisions qui seront prises au cours des vingt prochaines années ne seront pas sans conséquence pour la prospérité de tous les pays du monde; c'est pourquoi les auteurs espèrent que le projet de résolution bénéficiera de l'appui de tous les groupes régionaux.

g) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)

Projet de résolution relatif au rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement (A/C.2/51/L.22)

4. Mme DENGÓ (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A./C.2/51/L.22 qui a pour objet de stimuler le débat international sur la culture et le développement, en particulier à l'occasion de l'établissement du rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement intitulé «Notre diversité créatrice». Le Groupe des 77 et la Chine soulignent l'importance particulière de ce thème et l'intérêt qu'il présente pour tout le monde, et exhortent tous les États Membres à appuyer le projet de résolution.

La séance est levée à 15 h 20.